

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1336

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 33 TER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« un seuil fixé »

les mots :

« des seuils fixés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : il existe plusieurs types de composés organiques volatils.